

## Notre analyse du Bulletin municipal n°87

**Editorial** : Jacques Fergeau présente ses vœux. C'est un résumé de ceux qu'il a présenté au public le 14 janvier, mais c'est une pleine page avec photographie.

### **Pages 4-5 et 6 : les actus !**

Changement de capitaine à la caserne, cérémonie aux morts pour la France, Noël en décembre, remise de médailles et résultat du téléthon. Mazette, que de réalisations communales ! Et encore les vœux à vous, à eux et aux autres.

**Page 7 Agenda 21** : Avalanche de grande nouvelles : On a voté la création d'un comité de pilotage ! Le résultat du tri sélectif, en place depuis quelques années, et le résultat de l'enquête transports qui va permettre au conseil général de mettre en place de nouveaux horaires. **Nous vous invitons à y être attentifs.** Le transport est une attribution du Conseil Général (pour les bus) ou du Conseil Régional (pour les trains). Peut-être lancera-t-on une enquête pour savoir comment aménager les horaires des trains passant à Pierroton et de ceux passant à Caudéran...

**Page 8 : Saint Jean d'Illac sélectionnée** par le Conseil Général pour être équipée par le même Conseil Général, dont c'est le rôle, de quatre arrêts de bus adaptés aux personnes à mobilité réduite comme le prévoit la loi votée par le gouvernement. La loi du 11 février 2005 (loi handicap) définit notamment les règles en matière d'accessibilité dans les transports en commun, immeubles d'habitation et lieux recevant du public. Ceux-ci devront, dans un délai maximum de 10 ans, être accessibles aux personnes handicapées.

Suit une demi-page sur le repas des anciens, avec plein de photos. L'autre demi-page pour les défibrillateurs que nous avons sélectionnés avec les médecins de notre équipe.

Pages 10 et 11 : Un double page sur la jeunesse où est présenté l'espace jeune créé par la municipalité de P. Favre. Quel scoop !

Les pages 12 et 13 sont consacrées à la culture:

CLAM structure Martignassaise; Méli Melo structure Canéjanaise ; CLICQ Structure Martignassaise; Jallobourde structure intercommunale ? Compagnies subventionnées par le Conseil Général ou par le Conseil Régional. **Pas une initiative Illacaise, pas une association Illacaise n'est citée !**

Page 14 : Saint Jean d'Illac ville internet. Enfin une initiative intéressante. Si la démarche va au bout, nous pourrions, par exemple, bénéficier d'un site internet municipal interactif plus utile que l'actuel laissé à l'abandon depuis bientôt quatorze mois. Il serait bon d'y associer les associations illacaises œuvrant déjà dans le domaine...

L'encart central est un hommage à Monsieur Guillem, hommage qui lui était dû.

Pages 20-21 : Reportage photographique, pour ne pas dire "roman photo" du dernier petit déjeuner d'entreprises du 13/11/2009

Pages 22-23 : Vibrant hommage aux associations de Martignas CLICQ et Jalles Astronomie. La parole est même donnée à un adjoint au maire de Martignas, M. Dagneau qui s'enthousiasme du fait que "Martignas et Saint Jean d'Illac ont en commun, la gestion de l'eau et des collèges, la caserne de pompiers et la gendarmerie" Ce faisant il résume bien la réalité du terrain:

**Station assainissement: Saint Jean d'Illac**

**Caserne Pompier: Saint Jean d'Illac**

**Caserne Gendarmerie: Saint Jean d'Illac**

**Aire gens du voyage: Saint Jean d'Illac**

**Ne trouvez vous pas cela significatif ?**

Page 25 : Zoom sur la Police Municipale et son nouveau chef et c'est bien !

Page 26 : Bilan des permis de construire et nième publicité pour les candélabres de l'avenue de Bordeaux. De plus on parle de la nouvelle route (rue d'Arnauchot ou barreau du Baron) qui aurait du être financée par le Conseil Général !

Pages 28-29 : Plan des travaux d'entretien de la voirie et des bâtiments publics On nous cite l'école Prévert dans la liste des travaux. D'ici le premier trimestre 2011, date prévue pour la livraison, on nous la présentera sans doute encore de nombreuses fois !

### **Page 30: Tribune libre**

Outre que M. Fergeau oublie toujours l'augmentation des impôts votée par le Conseiller Général qu'il est encore et que nous, Illacais, devons payer il faudra qu'il revoie sa règle de 3. Si nous sommes plus nombreux (augmentation du nombre d'habitants) à cotiser, la somme collectée est plus importante et par là même, devrait permettre de payer le surcoût lié à l'augmentation du volume des déchets. La règle de trois est toujours au programme de l'école primaire et il n'est nul besoin d'être un grand financier pour la connaître !

Publier des contre-vérités ne changera rien à son bilan. Qui croira que nous ayons pu voter contre l'extension du groupe scolaire Prévert ? Seule la méthode ayant conduit à retenir un cabinet d'architecte ne nous paraissant pas être totalement en accord avec les procédures administratives, nous a conduits à nous abstenir sur ce choix là. Mais le respect des règles ...

De plus, sans vouloir ergoter sur les grands comptables, il nous parait que notre majorité ne sait pas compter correctement. Le règlement intérieur du conseil municipal prévoit 2200 caractères pour la tribune libre de la majorité, et 2200 caractères pour l'opposition ainsi répartis: 1700 pour notre groupe, 500 pour M. Guillemet. Et ceci espaces compris. Nous avons fait appel à un expert, soit un traitement de texte et nous avons:

Groupe Fergeau: 2417 pour 2200 (+ 10 %)

Groupe Hervé Seyve: 1596 pour 1700 (-6.2 %)

M. Guillemet: 656 pour 500 (+ 30%) ce que nous excusons volontiers car nous avons proposé que tous les groupes aient la même part...

Mesquinerie ? Non, pour nous le règlement intérieur ne peut tolérer de petites entorses, pas plus que le respect des lois.

### **Conclusion:**

Une note "people", un aspect roman photo et 10 photographies où le premier magistrat apparaît ne rendrons pas à ce magazine l'âme qu'il a perdue, à savoir le reflet de la vie Illacaise ...

Une publicité conséquente pour les associations culturelles des communes voisines quand plus rien n'est dit sur nos associations sous le prétexte qu'un support leur sera réservé est une duperie de plus!

Lister les obligations du Conseil Général et les présenter comme des bienfaits est pitoyable.

Les comptes-rendus des conseils municipaux ne sont plus annexés et ils ne sont pas encore tous sur le site de la mairie et aucune des questions dites écrites des oppositions n'y figure non plus.

**Le budget communication a quadruplé, la communication n'a pas suivi !**